

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO)

pour la période 2021-2022 jusqu'à la XVII^e Conférence alpine

1. Remarques introductives

Le Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO) a pour objectif de trouver des solutions afin de gérer les grands carnivores et les ongulés sauvages en harmonie avec la société. L'augmentation des populations de grands carnivores, en particulier les loups, le scepticisme dans certaines parties de la population et la pression politique démontrent la nécessité de trouver des mesures appropriées pour assurer l'existence continue de populations saines de grands carnivores et d'ongulés sauvages tout en renforçant les mesures de prévention et en augmentant l'acceptation politique et sociale de la cohabitation dans la région alpine.

Le Groupe de travail WISO, dans l'ensemble de ses travaux, s'engage dans une approche intégrée, combinant les aspects écologiques, sociaux et économiques de la gestion des grands carnivores et des ongulés sauvages.

2. Objectifs

Description des objectifs

1. Promouvoir les échanges d'informations, de données scientifiques et d'expériences entre les membres du Groupe de travail, afin de soutenir les processus décisionnels et la coordination des actions subséquentes concernant les grands carnivores. Cet échange, en s'appuyant sur une discussion des résultats du projet LIFE WOLFALPS EU, inclura également le thème de l'harmonisation du monitoring génétique des loups dans les Alpes.
2. Maintenir et améliorer la connectivité spatiale pour les grands carnivores et les ongulés dans les Alpes, y compris à l'échelon transnational, et, en tant que groupe de travail WISO, contribuer avec son expertise à la mise en œuvre des parcours du Comité consultatif sur le climat alpin dans le domaine d'activité Écosystèmes et biodiversité.
3. Contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports, rédigés lors des précédents mandats, sur la gestion coordonnée de l'ours, du loup et du lynx dans les Alpes et dans le rapport sur les mesures de prévention pour le bétail, établissant ainsi les bases pour une mise à jour desdits rapports et recommandations.
4. Poursuivre l'échange et la discussion sur la gestion des ongulés sauvages.

3. Mission

Description des résultats

1. Mises à jour régulières, par les membres du Groupe de travail, dans le cadre de leurs sujets respectifs, des informations, problèmes, mesures et développements survenant dans les pays et régions alpins. Idées et recommandations à l'intention des membres du Groupe de travail pour relever les défis se présentant dans leurs pays et régions respectifs.
2. Carte montrant les habitats et les corridors écologiques existants et identifiant ceux manquants, sur la base de laquelle élaborer des recommandations en matière de

connectivité des habitats et des corridors. Les résultats d'autres projets et initiatives seront pris en considération. Les résultats seront partagés avec des groupes de travail ou initiatives traitant de questions semblables.

3. Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports respectifs des périodes de mandat précédentes.
4. Bref rapport (résumé) sur la discussion relative à la gestion des ongulés sauvages.

Méthode de travail

Le groupe de travail se réunira au moins trois fois au cours de la période de mandat et chaque réunion se concentrera sur un thème.

4. Coopération

Coopération avec d'autres groupes de travail/comités consultatifs et partenaires

Coopération avec le Comité consultatif sur le climat alpin dans le secteur d'activité Écosystèmes et biodiversité du Plan d'action climat 2.0.
Coopération, le cas échéant, avec le Comité consultatif sur la biodiversité alpine.

5. Communication

Activités de communication du Groupe de travail

- Favoriser le dialogue avec les parties prenantes alpines concernées (y compris dans le secteur du tourisme, de l'agriculture et de la société civile) sur des sujets tels que la cohabitation.
- Présenter au niveau ministériel la carte spatiale des habitats et des corridors.
- Inclure la présentation de WISO/l'atelier de présentation de WISO dans un événement organisé dans le cadre de la Convention alpine.

6. Lien avec le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine

Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine et cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Les actions prévues par le mandat contribueront à la mise en œuvre de la priorité 3 « Préserver et valoriser la biodiversité et le paysage » du Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine.

7. Présidence

La Présidence sera assurée par la Slovénie.